



## Déclaration du SNUipp/FSU à la CAPD du 28 juin 2018



### **SECOND MOUVEMENT**

Le SNUipp-FSU remercie comme chaque année le travail des services de la DSDEN. Pendant les opérations du mouvement le SNUipp-FSU 42 a été entendu pour faire modifier des erreurs ou répondre au mieux aux vœux des collègues.

Cette année nous avons noté des difficultés sur des postes ASH : 3 priorités avaient été omises, des postes particuliers ont été attribués pendant les opérations du groupe de travail, ce qui a entraîné des reprises de chaînes. Il est impératif que les appels à candidature soient publiés bien avant le mouvement afin que les entretiens et les avis soient pris en compte au moment du mouvement.

Cette année encore, la publication du mouvement a permis une vérification en temps réel des affectations, a donné une lisibilité aux opérations et a assuré transparence et égalité.

Sur les postes PES et les incidences sur le mouvement : cette année les postes bloqués n'ont impacté aucune priorité. Malheureusement, ceci entraîne l'impossibilité de publier les postes réservés PES avant les vœux. Certains collègues avec des barèmes importants ont fait des vœux ciblés sur des postes réservés sans en avoir eu connaissance au préalable. Une rotation plus importante des postes réservés sur les écoles du département permettrait de réduire cet impact.

De même, il serait important que les informations précises sur ces postes (coordonnées, niveau de classe, contacts...) soient transmises ou publiées quelques jours avant les affectations des PES afin que nos collègues entrants dans le métier puissent faire un choix en connaissance de cause.

Dernier élément sur les postes bloqués PES, l'accueil d'un PES à un impact sur les répartitions. Les équipes doivent être informées le plus tôt possible de cette affectation et des contraintes qu'elle implique.

### **INEAT-EXEAT**

Comme l'an dernier, l'ensemble des Exeat ont été accordés dans la Loire ce qui est un point de satisfaction. Cependant deux difficultés importantes persistent : les ineat dans le département de la Loire sont très faibles par rapport au nombre de demandes et malgré les exeat accordés, les demandes nombreuses sur quelques départements très fermés ne permettent pas aux collègues de partir.

De manière générale, la mobilité géographique des PE et des instituteurs est très problématique et malgré les demandes réitérées au plan national par le SNUipp-FSU, les perspectives d'amélioration sont encore peu nombreuses à l'heure actuelle.

### **LISTE COMPLEMENTAIRE**

Qu'en est-il de la liste complémentaire sur le département de la Loire ?